



# Communiqué de Presse

Charenton-le-Pont,  
le mercredi 10 juin 2020

## COVID-19 ET SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE Extension gratuite et temporaire des terrasses

**Présente auprès des commerces et des artisans tout au long de la crise sanitaire, la Municipalité de Charenton poursuit son accompagnement auprès de ces acteurs essentiels de la vie locale et de l'animation des quartiers.**

A la suite des récentes annonces gouvernementales et afin de soutenir les cafés, bars et restaurants, la Municipalité de Charenton-le-Pont a autorisé l'extension des terrasses de façon gratuite et temporaire.

La semaine du 2 juin, les élus et représentants de la ville sont allés à la rencontre de tous les commerçants potentiellement concernés par ce dispositif afin d'examiner l'extension temporaire de leurs terrasses sur les trottoirs voire l'occupation de places de stationnement.

A la suite d'une étude de faisabilité, les commerces pouvant et souhaitant bénéficier de ces facilités ont ainsi pu étendre leur terrasse. Ces autorisations sont accordées à titre gratuit et ce jusqu'au 22 juin 2020. En même temps qu'il soutient les cafetiers et restaurateurs ce dispositif contribue, grâce à eux, à amplifier le retour de la convivialité dans les quartiers de Charenton.

Les services s'attachent à faire respecter, dans les meilleures conditions, les règles sanitaires mais aussi de respect des riverains et de sécurité des biens et des personnes.

Naturellement, la ville reste attentive aux prochaines déclarations du Gouvernement concernant l'évolution de la situation sanitaire.

### **Dans l'attente du Conseil Municipal du 30 juin**

Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont et Conseiller Départemental du Val-de-Marne proposera également aux membres du Conseil Municipal lors de l'assemblée délibérante du 30 juin prochain d'exonérer les petits commerces de leurs droits de terrasse pour l'année 2020 afin de soutenir ces acteurs économiques dans une période extrêmement difficile.

Enfin, la Ville se met à la disposition des professionnels pour les conseiller sur les dispositifs conjoncturels et leur indiquer les contacts nécessaires parmi les partenaires et institutions.

**Retrouvez la liste des bars et restaurants de la ville sur l'annuaire en ligne**

*"Dès le début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, j'ai souhaité que Charenton œuvre pour la sécurité sanitaire des habitants et des professionnels de la ville mais aussi pour anticiper autant que possible et dans la mesure des moyens d'actions de la collectivité la crise économique et sociale que ces circonstances exceptionnelles allaient inévitablement engendrer.*

*C'est pourquoi, j'ai tant tenu à ce que notre marché alimentaire reste ouvert pendant le confinement. La Ville a aussi mis en place très rapidement une plateforme numérique afin de faciliter les livraisons des commerçants locaux en faveur de nos concitoyens. Aujourd'hui, nous nous mobilisons pour tous les commerces charentonnais en les orientant vers les dispositifs en place pour leur venir, le cas échéant, en aide et notamment pour les établissements de restauration en leur facilitant l'installation de terrasses sur l'espace public.*

*Grâce à ce soutien, la Municipalité espère que les commerçants charentonnais échapperont à une situation économique critique issue des conséquences de la crise sanitaire."*

**Hervé Gicquel**

Maire de Charenton-le-Pont  
Conseiller départemental du Val-de-Marne

### **Contact presse**

David CUSTODIO – Directeur de Cabinet du Maire et de la Communication  
Tél. 01.46.76.46.34 - dcustodio@charenton.fr

